



REGLEMENT PARTICULIER MODERNE

8^{ème} RALLYE DU SEL

27 AOUT 2022

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement :	Mercredi 06 Juillet 2022
Ouverture des engagements :	Mercredi 06 Juillet 2022
Clôture des engagements :	Lundi 22 Aout 2022 (Minuit)
Parution du carnet d'itinéraire :	Samedi 20 Aout 2022
Dates et heures des reconnaissances :	Dimanche 21 Aout 2022 de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 Vendredi 26 Aout 2022 de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
Vérifications des documents le :	Vendredi 26 Aout 2022 de 14h00 à 20h00
Lieu :	PEUGEOT – SALINS LES BAINS
Vérifications des voitures le :	Vendredi 26 Aout 2022 de 14h30 à 20h30
Lieu :	PEUGEOT – SALINS LES BAINS
Heure de mise en place du parc de départ le :	Vendredi 26 Aout 2022 de 14h45 à 20h45
Lieu :	Place des Salines, à SALINS les BAINS
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le :	Vendredi 26 Aout 2022 à 21h00
Lieu :	PEUGEOT – SALINS LES BAINS
Publication des équipages admis au départ le :	Vendredi 26 Aout 2022 à 21h30
Lieu :	Place des Salines, à SALINS les BAINS
Publication des heures et ordres de départ le :	Vendredi 26 Aout 2022 à 21h30
Lieu :	Place des Salines, à SALINS les BAINS
Départ de la 1 ^{er} Etape le (Première VHC) le :	Samedi 27 Aout 2022 à 8h05
Lieu :	Place des Salines, à SALINS les BAINS
Arrivée de la 1 ^{er} Etape (Première VHC) le :	Samedi 27 Aout 2022 à 17h14
Lieu :	Place des Salines, à SALINS les BAINS
Vérification finale le :	Samedi 27 Aout 2022
Lieu :	POINT S – Garage DAMNON à Salins les BAINS
Taux horaire de la main d'œuvre :	60 € TTC
Publication des résultats le :	Samedi 27 Aout 2022, ½ heure après l'arrivée du dernier concurrent
Remise des prix le :	Samedi 27 Aout 2022, ½ heure après l'affichage définitif du Rallye
Lieu :	Place des Salines, à SALINS les BAINS

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile du JURA organise le 8^{ème} Rallye du Sel en qualité d'organisateur administratif et d'organisateur technique.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile BOURGOGNE FRANCHE COMTE sous le numéro et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro en date du

Comité d'Organisation

Président : **Christophe BOURGES**

Membres : **Le bureau et les membres de l'ASA JURA**

Téléphone : **07.61.97.07.84**

Mail : asa.jura@laposte.net

Internet : www.asajura.fr

Permanence du Rallye : **PEUGEOT – SALINS LES BAINS**

Secrétariat du Rallye pour les concurrents

Nom : **ASA JURA – RALLYE DU SEL 2022**

Adresse : 5 rue de la Nue – 25700 LEVIER

Téléphone : 06.88.11.23.47

Courriel : asa.jura@laposte.net

Permanence du Rallye : **PEUGEOT – SALINS LES BAINS**

Le : 26 Aout de 14h00 à 23h00 et le 27 Aout de 07h30 à 21h00

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

Commissaires Sportifs présidents : Josiane CHARLEUX Licence n° 9434
Commissaires Sportifs : Bernard SOUFFLET Licence n° 18577
Commissaires Sportifs : Joël JUGNIOT Licence n° 6813
Directeur de Course :Thierry COURANT Licence n° 16140
Directeur de Course Adjoint :Christian HAMON Licence n° 29685
Directeur de Course Adjoint aux ES :Philippe DREAU Licence n° 2281
Directeur d'épreuve chronométrées ES 1/2/3 :Jacky LEPEULE Licence n° 13663
Directeur de Course Adjoint ES 1/2/3 :Jean-Marc DELOY Licence n° 6830
Chronométreurs départ ES 1/2/3 : Sylvie FAIVRE Licence n° 11039
Chronométreurs arrivés ES 1/2/3 :Laurent PHILIPPE Licence n° 115030
Médecin : ES 1/2/3 Docteur Julie CHENUT
Délégué Poste Intermédiaire : ES 1/2/3 Martial PEUGEOT Licence n° 44386
Directeur de Course Véhicule 00 :Gérard PORA Licence n° 57091
Directeur Administratif : Brigitte DREAU Licence n° 2282
Commissaires Techniques Responsables : Michel GUYOT Licence n° 4432
Commissaires Techniques : Jean-Paul LEGRAND Licence n° 3935
..... J-Louis REVERCHON Licence n° 6835
..... Michel PETETIN Licence n° 217737
..... Serge BULLIER Licence n° 55989
Véhicule Tricolore : Hubert BENOIT Licence n° 3617
Véhicule Autorité : Christophe BOURGES Licence n° 13672
Véhicule Balai : J-Jacques RODRIGUEZ Licence n° 6857
Chargé des relations avec les Concurrents (CS) : Martine REVERCHON Licence n° 14505
..... Brigitte DREAU Licence n° 2282
Chargé des relations avec les Commissaires : Nicole RODRIGUEZ Licence n° 30703
Chargé des relations presse : Raymond GUINCHARD Licence n° 9092
Speaker : Stéphane GRILLOT
Informatique & Classement : Jean-Paul DURAND
Sécurité radio : Thierry TRONTIN Licence n° 187858

En dehors des commissaires sportifs, tous les officiels sont juges de faits.

1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye régional du Sel compte pour :

- ✓ La Coupe de France des Rallyes 2022 Coef 2
- ✓ Le Challenge de la Ligue Régionale du Sport Automobile Bourgogne Franche Comté 2022 et le Trophée des Coéquipiers
- ✓ Le challenge ASA JURA 2022

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés devront prendre connaissance de leurs heures de convocation aux vérifications administratives et techniques sur le site de l'ASA JURA.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURENENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au rallye 8^{ème} RALLYE du SEL 2022 doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le **Lundi 22 Aout 2022 (minuit)**

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à **120** voitures maximum.

3.1.3 DEMONSTRATION

Le nombre de véhicule est fixé à 10 voitures, les 10 premiers engagements reçus feront foi.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : **290,00 €**
- Equipage 100% ASA JURA ou 5 engagements groupés : **260,00 €**
- Sans la publicité facultative des organisateurs : **580,00 €**
- Véhicules de démonstrations : **150,00 €**

Toute demande d'engagement transmis avant le 15 Aout 2022 (cachet de la poste faisant foi) : 260,00€

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement, **avant le Lundi 22 Aout 2022 (Minuit)** à l'adresse suivante, (cachet de la poste faisant foi).

ASA JURA – RALLYE DU SEL 2022

5 rue de la Nue – 25700 LEVIER

Tel : **06.88.11.23.47**

Courriel : asa.jura@laposte.net

La retenue sera :

- Aucune retenue ne sera appliquée pour les forfaits sous réserve qu'ils soient justifiés et déclarés avant l'ouverture des vérifications administratives complémentaires

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée uniquement à l'intérieur du parc d'assistance.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le 8^{ème} Rallye du Sel représente un parcours de 143,40 km.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 3 épreuves spéciales d'une longueur totale de **39,80** km.

Les épreuves spéciales sont :

- **ES 1 : LE PLATEAUX = 10,00Km**
- **ES 2 / 3 : LES VILLAGES = 14,90Km**

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire"

Ordre de départ dans l'ordre croissant des numéros pour la 1^{ère} section.

Ordre des départs de la 2^{ème} et 3^{ème} section sera, si possible en fonction du classement à l'issue de la 1^{ère} ES.

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : 3 passages, des contrôles seront effectués par les organisateurs et le Gendarmerie.

Ces derniers transmettront au directeur de course des dossiers pour application des sanctions prévues dans la réglementation générale des rallyes.

6.2.1P

Les reconnaissances seront ouvertes **UNIQUEMENT** du :

- **Dimanche 21 Aout 2022 de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00**
- **Vendredi 26 Aout 2022 de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00**

Le road book est à retirer à SALINS LES BAINS (39110), **BAR LE THERMAL**

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Tous les concurrents ralliant l'arrivée final du rallye se verront remettre un trophée souvenir

- **1^{er} scratch = Engagement Rallye du Sel 2023**
- **Victoire de classe = ½ Engagement Rallye du Sel 2023**

Une prime exceptionnelle nommée « **MEILLEURS TEMPS DE SPECIALES PAR CLASSE** » sera mise en jeu, suivant les description et conditions d'attribution ci-dessous.

PRIMES EXCEPTIONNELLES « MEILLEURS TEMPS DE SPECIALES PAR CLASSE »

Afin d'encourager la performance sportive jusqu'au terme du rallye, l'ASA JURA met en place l'attribution de primes exceptionnelles dans chacune des classes (sous conditions d'attribution)

Une prime de **50,00€** récompensera le concurrent d'une classe ayant réalisé le meilleur temps de classe lors du passage dans **ES N°1**.

Conditions d'attribution des primes :

- Ces primes ne seront pas attribuées à chaque passage dans la spéciale.
- Ces primes s'appliqueront à chacune des classes sous réserve qu'il y ait au moins 5 partants dans la classe et au moins 2 arrivants.
Seul un concurrent rejoignant l'arrivée finale du rallye pourra recevoir cette prime.
- Il ne sera pas nécessaire de remporter la victoire de classe finale pour remporter cette prime.
- Dans le cas où le concurrent, ayant réalisé le meilleur temps de classe ne rejoindrait pas l'arrivée finale du rallye, la prime (Meilleur temps de spéciale) ne sera pas attribuée.
- Dans une classe la prime sera cumulable avec la remise de prix initiale.